

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 15 juillet 2019

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA, Jean-Victor STARCK et Philippe SCHUTZ, Vice-présidents

*membres en fonction : 10*

*membres présents : 10*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 0*

#### **POINT n° 1 : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation des installations de génie climatique - Attribution**

Monsieur le Président indique que la consultation est terminée. Après l'ouverture des plis et l'analyse des offres, le bureau a décidé d'attribuer le marché à la société BET HUGUET. Il est rappelé que ce marché est passé en groupement de commande publique avec la ville de Boulay et le SIVOS des Saules de la Nied.

L'exposé du Président entendu,

Vu le procès-verbal d'attribution et le rapport d'analyse des offres,

Les membres du bureau,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec la société BET HUGUET,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

#### **POINT n° 2 : Convention de servitude réseau ENEDIS – Multiaccueil de Hargarten**

Monsieur le Président indique que dans le cadre du raccordement du multiaccueil de Hargarten et l'aménagement plus global de la Rue des Cèdres, ENEDIS propose de faire passer le réseau sur les terrains privés adjacents à la rue, dont celui de la CCHPB. Il propose donc au bureau de l'autoriser à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour le terrain dont la CCHPB est propriétaire.

L'exposé du Président entendu,

Vu le procès-verbal d'attribution et le rapport d'analyse des offres,

Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer la convention de servitudes pour le passage d'une canalisation souterraine pour l'électricité sur la parcelle propriété de la CCHPB sise commune de Hargarten-aux-Mines, section 15, numéro 179, lieu-dit LANGFUHR,*
- 2) *D'accepter l'indemnité compensatrice unique et forfaitaire fixée à 20 €,*
- 3) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

*Les membres du Bureau,*

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,